

## ÉDITO

## ÇA BOUGE !



Philippe  
Van de Maele,  
Président

*Nouvelle Association, nouveau Conseil d'Administration, nouveau Président, nouveaux thèmes de travail, nouveaux membres, une équipe renforcée : l'Association est plus que dynamique pour accélérer la massification de la construction durable !*

*Cette mobilisation, nous devons l'accompagner avec les territoires qui s'investissent à bras le corps comme vous le découvrirez dans ce numéro avec l'exemple des Hauts-de-France. On peut également rappeler les 900 villes du territoire français et les 84 villes dans le reste du monde dans lesquelles des certificats HQE™, habitat et bâtiment non résidentiel confondus, ont été délivrés pour la seule année 2015.*

*Ça bouge aussi côté réglementation. Les ministres, Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse, ont ainsi lancé en juillet la démarche "énergie carbone" en vue de la future Réglementation Environnementale. L'Association est heureuse que ses tests HQE Performance aient pu nourrir la définition de cette dernière. Elle s'active côté base INIES*

## SOM- MAIRE

- 2 ■ Actus HQE
- 4 ■ Acteurs / Mobilisation des acteurs pour le bâtiment durable
- 5 ■ Ouvrage / Vers une expérimentation de la future Réglementation Environnementale
- 7 ■ Territoire / Hauts-de-France
- 9 ■ Prospective / Les matériaux de construction d'occasion, c'est pour quand ?
- 10 ■ Nos partenaires témoignent / Contacts

*pour que toutes les données utiles (FDES, PEP...) soient disponibles afin que cette expérimentation soit une réussite.*

*Le dynamisme de ce mouvement collectif est un véritable atout pour la performance environnementale et la qualité de vie de nos territoires. Il convient que tous se mobilisent. L'Association HQE-France GBC prendra ses responsabilités et sa part dans cette dynamique. Elle s'ouvre aujourd'hui encore davantage à toutes les énergies et toutes les bonnes volontés.*





Conseil d'administration Association HQE – France GBC, lors du séminaire du 2 septembre 2016, en présence d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat Durable.

**France GBC, membre français du World GBC, et l'Association HQE ont fusionné le 21 juin 2016, donnant ainsi naissance à la nouvelle structure : Association HQE – France GBC.**

Cette nouvelle association compte désormais plus de 200 adhérents qui, par la diversité de leur nature (syndicats et fédérations, sociétés et entreprises, collectivités territoriales et établissements publics, associations et professionnels à titre individuel, etc.) donne une capacité de représentation du "monde" du bâtiment, de l'aménagement et des infrastructures durables, unique en France. Sont ainsi rassemblés des acteurs à la pointe de l'innovation pour la ville durable ainsi que des syndicats professionnels ayant la capacité d'entraîner l'ensemble de leurs membres pour accélérer le mouvement de la performance et de la qualité de vie.

[www.hqegbc.org](http://www.hqegbc.org)



WORLD  
GREEN  
BUILDING  
COUNCIL

Le World Green Building Council est un réseau international privé fondé en 2002, ayant pour mission d'accélérer la transformation du cadre bâti vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le World GBC s'appuie sur plus de 74 conseils nationaux (GBC) et fonctionne en réseau par plaques géographiques (Europe, Asie, Afrique...).

Favoriser une communication et une collaboration efficaces entre les conseils, les pays et les leaders de l'industrie immobilière, partager les meilleures pratiques et outils, font partie des objectifs du World GBC.

[www.worldgbc.org](http://www.worldgbc.org)

### DEVENEZ MEMBRE DE L'ASSOCIATION HQE-FRANCE GBC

L'Association vous invite à rejoindre le Mouvement des femmes et des hommes mobilisés pour la ville durable. Le montant de l'adhésion au titre des sociétés est à partir de 210€ et de 10€ à titre individuel. Venez nous rejoindre !

Pour en savoir plus : <http://www.hqegbc.org/adherer/>

### LES FORMATIONS AGRÉÉES HQE™

La réponse aux enjeux du nouveau cadre de référence du bâtiment durable de l'Association HQE-France GBC favorisant la qualité de vie, le respect de l'environnement et la performance économique nécessite des compétences nouvelles. Des formations agréées HQE™ sont donc organisées par divers organismes pour accompagner les professionnels (maîtres d'ouvrages privés et publics,

bureaux d'études, ingénieurs, architectes, urbanistes, etc.).

L'agrément se base principalement sur des critères d'expertise des formateurs et un contenu des formations fidèle aux cadres de référence, aux positions et engagements de l'Association HQE-France GBC ainsi qu'aux référentiels des certifications HQE™ développés par Certivéa, Cerqual et Cequami. À ce jour, une trentaine de for-

mations sont agréées HQE™ et délivrées par 6 organismes : CSTB Formation, IPTIC, GAMBA Formation, FORMACTU, UNTEC et CEGEF. Elles concernent les bâtiments résidentiels et non résidentiels, à toutes les phases (construction - rénovation - exploitation) mais également les infrastructures, les villes et les territoires. Elles portent sur des thématiques très diversifiées : les fondamentaux de HQE™, la performance environnementale et énergétique des bâtiments, l'analyse du cycle de vie, la qualité de l'air, le management responsable, la biodiversité, etc.

Des formations agréées HQE™ sont également dispensées hors de France au Brésil, au Canada, en Colombie, au Liban, au Maroc et en Pologne. De plus, des partenariats académiques, comme par exemple en Tunisie avec l'ESAD ou l'Ecole Polytechnique internationale privée, permettent de sensibiliser les étudiants, futurs décideurs, aux enjeux du Développement Durable et de HQE™.

<http://www.hqegbc.org/formations-agreees-hqe/>

## HQE PERFORMANCE S'ENRICHIT DE NOUVEAUX AXES D'INNOVATION

Programme d'innovation collaborative de l'Association HQE-France GBC, HQE Performance a pour objectif la mise au point d'indicateurs communs et universels d'évaluation d'un bâtiment durable. Fort de son succès sur la performance environnementale, la qualité de l'air intérieur ou la biodiversité, de nouveaux axes ont été lancés.

### Résilience et adaptation aux changements climatiques



Les processus de dérèglements climatiques étant déjà engagés il faut, au côté des actions d'atténuation, engager des actions d'adaptation. Ainsi les bâtiments tant dans les pratiques de construction et de rénovation que d'usage doivent anticiper les changements qui s'annoncent pour se préparer aux nouvelles conditions de vie qui vont s'imposer à tous.

Considérant que désormais aucune ville n'est à l'abri des risques, il ne s'agit plus uniquement de lutter contre, mais d'apprendre à vivre avec, en les anticipant, afin de réduire les conséquences et la gravité de leurs impacts sur le cadre bâti, la performance économique et la qualité de vie. Piloté par **Alain Cauchy, Directeur du Patrimoine du groupe SNI**, l'objectif de ce groupe est double : partager les travaux existants sur les conséquences techniques et sociales du changement climatique sur les bâtiments et proposer des bonnes pratiques.

### Mutualisation et économie de la fonctionnalité



La mutualisation et l'économie de la fonctionnalité, soutenues par la révolution numérique, sont de nouveaux modes de faire et de vie. Ils sont porteurs, *a priori*, de réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments, de nouveaux modèles économiques et d'amélioration de la qualité de vie.

Pour soutenir cet axe d'innovation,

**Aurélie Rebaudo-Zulberty, Directrice RSE de Gecina**, pilote un groupe de travail pour identifier, à partir des pratiques, ce qui est "partageable", avec quelles solutions technologiques, mode d'organisation, cadre juridique et modèle économique associés. Ce dernier vise également à porter à connaissance les difficultés, freins et barrières que pourraient rencontrer les acteurs et à formuler des propositions à porter auprès des pouvoirs publics notamment.

### Qualité de l'environnement de travail



De nombreux facteurs influent sur la qualité de vie au travail : les facteurs propres à l'entreprise (organisation, culture, situation financière etc.), les relations interpersonnelles avec la hiérarchie ou ses collègues, la nature du poste occupé, l'accessibilité du lieu de travail et son environnement urbain proche et enfin l'environnement de travail.

C'est sur cet environnement de travail que l'on peut définir comme l'ensemble des composantes physiques et services mis à disposition des collaborateurs pendant leur présence sur le lieu de travail que **François Berthier, Directeur de l'environnement de travail de TECHNIP, Secrétaire Général Adjoint de l'ARSEG**, en charge du Pôle prospective, a orienté le nouveau groupe de travail. L'objectif est d'identifier l'ensemble des facteurs, sur lesquels on a une capacité à agir, dont le niveau de qualité influe de manière positive ou négative sur la qualité de l'environnement de travail (bâti, équipements, aménagements intérieurs, services...) en ayant un regard sur les différents bénéficiaires de cette qualité de l'environnement de travail : les collaborateurs de l'entreprise, les collaborateurs des entreprises supports et les visiteurs.

### Bâtiments et réseaux connectés



Aujourd'hui, grâce aux réseaux de communication et aux équipements communicants, les bâtiments deviennent "connectés" pour répondre aux besoins des utilisateurs et aussi pour leur meilleure gestion.

Piloté par **Benjamin Ficquet, Directeur des transitions environnementales d'ICADE**, ce groupe de travail vise à identifier les qualités dont doit disposer un bâtiment pour être connectable en fonction des besoins à la fois de l'occupant et l'exploitant.

Pour plus d'informations ou participer aux groupes de travail : [nsement@hqegbc.org](mailto:nsement@hqegbc.org)



## ■ ACTEURS

# ■ MOBILISATION DES ACTEURS POUR LE BÂTIMENT DURABLE

## LA WORLD GREEN BUILDING WEEK

*Sur la scène internationale, la World Green Building Week est l'événement incontournable de la rentrée dédié au bâtiment, à l'immobilier et à l'aménagement durables.*

Pendant toute une semaine, les 74 membres du World GBC se mobilisent dans leur pays et organisent simultanément diverses manifestations sur leurs territoires, poursuivant un triple objectif :

1. sensibiliser le plus grand nombre à la construction durable,
2. généraliser la conception, construction, rénovation et exploitation de bâtiments respectueux de l'environnement, performants économiquement et porteurs de qualité de vie,
3. mettre en avant, sur la scène mondiale, les actions, le savoir-faire et l'expertise dans le secteur de la construction durable, de chaque pays participant.



Le Mouvement HQE a rayonné cette année aussi dans d'autres pays pendant la World Green Building Week à travers des conférences en Russie, au Mexique et en Colombie.

Des événements ont été proposés tout au long de la semaine en France par : Certivéa, CERQUAL Qualitel Certification, Cerway, Construction 21, DEERNS, l'École des Ponts Paris Tech, ICADE, GECINA, Groupe

Moniteur, Poste Immo, RICS et Vinci Immobilier Promotion. En 2016 cette mobilisation mondiale a permis une visibilité forte avec un million de vues pour le #WGBCW16. ■

Pour en savoir plus : [www.francegbc.fr](http://www.francegbc.fr)



## GLOBAL ALLIANCE FOR BUILDINGS AND CONSTRUCTION (GABC)

**Dominique Campana,**  
Directrice de l'Action Internationale  
de l'Ademe

### **Dans le cadre de la COP 21, quelle a été la place du Bâtiment dans les négociations et les engagements de la société civile ?**

Le secteur du bâtiment a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, il représente plus de 30 % des émissions de GES à l'échelle mondiale. Ces émissions pourraient doubler d'ici 2050 en l'absence d'actions significatives. Cette question a été traitée dans le cadre du Plan d'actions Paris – Lima (LPAA) mettant en avant les contributions

de la société civile (entreprises, collectivités locales, ONG, etc.). La décision de la COP 21 (alinéas 117 à 124, 134 et 135) reconnaît pour la première fois officiellement le rôle de ces acteurs.

### **Dans la continuité de la COP 21, que peut-on attendre de la Global Alliance for Buildings and Construction ?**

L'Alliance Globale pour les Bâtiments et la Construction (Global ABC), lancée pendant la COP 21, regroupe déjà plus de 70 organisations diverses (gouvernements, entreprises, universités, institutions financières, professionnels du bâtiment, utilisateurs) et 20 gouvernements. Elle a pour objectif de mobiliser les acteurs autour d'objectifs et d'engagements communs, de partager des solutions pour la mise en œuvre de straté-

gies et politiques, de doubler les investissements pour la construction de bâtiments bas carbone, de renforcer les compétences et la formation, et de développer des initiatives phares ambitieuses – "flagship" – (écoles vertes, actions climat des villes, etc.).

L'ADEME coordonne le Flagship "Construction durable en zone tropicale", initié par des experts d'Inde, de Thaïlande, du Sri Lanka, de La Réunion et d'Afrique de l'Ouest, avec deux principales ambitions : le développement d'une réglementation thermique adaptée aux climats tropicaux dans 20 pays et/ou régions et la mise en œuvre d'opérations exemplaires des points de vue de la conception bioclimatique, du confort thermique et de l'efficacité économique avec l'objectif de 100 bâtiments reproductibles et fonctionnels d'ici 2020. ■

## ■ OUVRAGE

# ■ VERS UNE EXPÉRIMENTATION DE LA FUTURE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Annoncée en juillet 2016 par les ministres Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse, cette expérimentation doit permettre d'examiner les questions d'ambition énergétique et environnementale. Elle permettra notamment de regarder la faisabilité technique, la soutenabilité économique et d'observer la courbe d'apprentissage.

**De la performance thermique à la performance environnementale : deux changements majeurs**

- **De l'énergie aux impacts environnementaux** : avec la réduction significative des consommations énergétiques induite par les réglementations thermiques successives, il est nécessaire d'élargir le champ de l'analyse à d'autres indicateurs de performance environnementale, notamment les émissions de gaz à effet de serre, mais également les déchets, la consommation d'eau... afin d'éco-concevoir des bâtiments ayant le plus faible impact sur l'environnement de manière large et cohérente.
- **De la phase usage du bâtiment à toutes les phases de leur cycle de vie** : sur

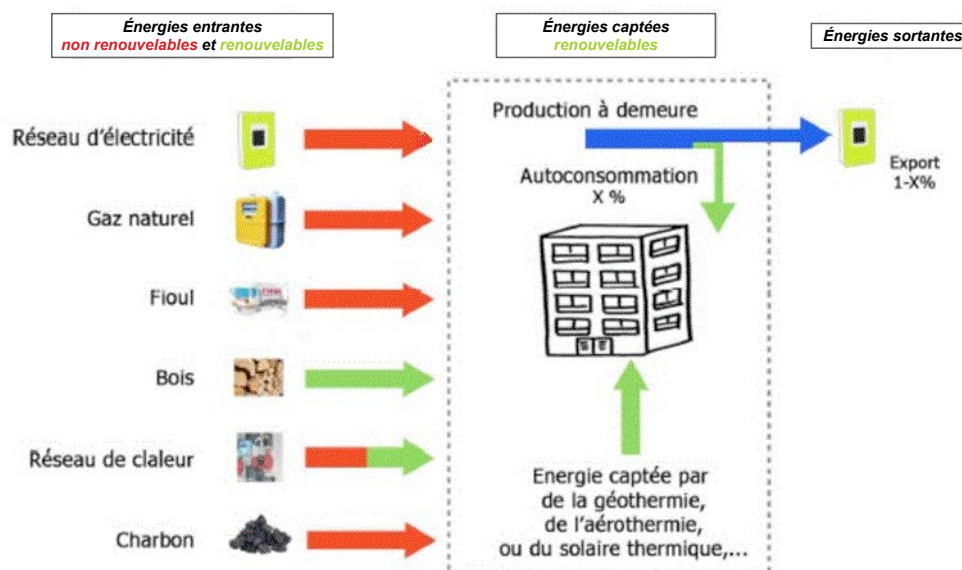
l'énergie, par exemple, une approche cycle de vie signifie que l'ensemble des consommations d'énergie est pris en compte : l'énergie "grise" des produits et équipements de la construction mais aussi l'ensemble des consommations de la phase usage (au-delà des consommations soumises à la réglementation thermique), ainsi que celles des phases chantier et déconstruction en fin de vie du bâtiment.

*Après plusieurs mois de concertation, un référentiel a été mis en ligne. Il comprend : la méthode de calcul, des valeurs cibles pour l'énergie et le carbone ainsi que des données nécessaires au calcul.*

**La performance énergétique a comme condition de la base le respect de la RT 2012 à laquelle s'adjoint quelques nouveautés :**

- un nouvel indicateur, le "Bilan BEPOS" qui est la différence entre la consommation d'énergie primaire, ni renouvelable ni de récupération, et la production d'énergie primaire renouvelable ou de récupération "exportée",
- le calcul des autres usages énergétiques comme les ascenseurs, l'éclairage des parties communes, la bureautique...,
- la production d'électricité non auto-consommable est déduite.

$$\text{Bilan BEPOS} = \sum \text{Consommation non renouvelable} - \sum \text{Exportée}$$



## La performance environnementale

C'est l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), définie pour les bâtiments par la norme NF EN 15978, qui a été retenue pour l'évaluation des émissions de GES. Le périmètre du calcul comprendra les contributeurs : produits et équipements, chantier et les consommations d'énergie et d'eau en phase d'exploitation.

Le choix de l'ACV permettra de capitaliser, sans effort ni coût supplémentaire, les autres indicateurs de la performance environnementales : production de déchets, consommation d'eau...

## Les valeurs cibles proposées :

- **Énergie 1 et Énergie 2** : sont un renforcement selon la typologie du bâtiment, des niveaux réglementaires actuels
- **Énergie 3 et Énergie 4** : sont des niveaux de bâtiments à énergie positive (BEPOS), qui nécessitent donc obligatoirement le recours à des énergies renouvelables. De manière conséquente pour Énergie 4 qui vise un bilan nul pour tous les usages.
- **Carbone 1 et Carbone 2** : s'expriment en kg CP2/m<sup>2</sup> (SDP) avec un sous-seuil pour le contributeur produits et équipements de construction. L'ambition des valeurs cibles

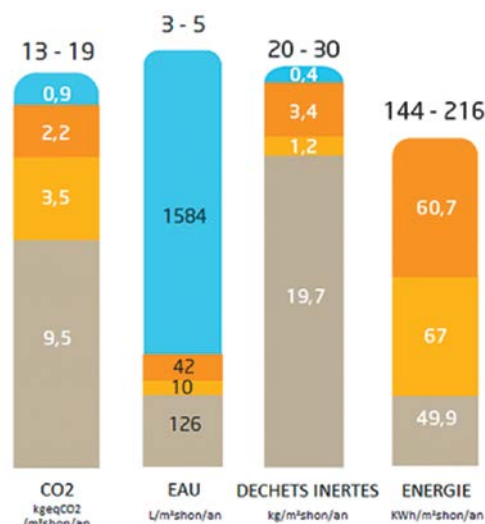
proposées est plus difficile à apprécier. En effet, le sujet est nouveau et la méthode non stabilisée à ce jour rend caduque les ACV Bâtiments existantes. Le niveau Carbone 1 est calé sur le niveau d'émission des bâtiments RT 2012. L'objectif est d'abord d'embarquer les acteurs dans la pratique de l'analyse de cycle de vie et d'identifier les leviers. Le niveau Carbone 2 est quant à lui encore plus exigeant.



**Nathalie Tchang,**  
Directrice & Associée Bureau d'études  
TRIBU ÉNERGIE "Fluides, Énergie et  
Développement Durable"

**Quelles sont vos premières impressions sur la démarche énergie carbone?**

- La démarche carbone est une démarche nécessaire et très positive,
- une période de rodage sera nécessaire comme pour chaque évolution réglementaire,
- l'impact des lots techniques est très important en logements et surtout en tertiaire,
- le fait d'améliorer le niveau d'isolation augmente légèrement la contribution carbone du sous-seuil construction mais diminue celui lié à l'exploitation ; le bilan est ainsi très positif.
- Les premiers retours d'expérience sur les besoins :
  - il manque beaucoup de fiches équipements CVC,
  - il convient de définir encore plus précisément les limites du calcul,
  - il est nécessaire de mettre en place une qualification OPQIBI pour le thème de l'ACV pour aider à la montée des compétences,
  - même si l'obligation concerne la livraison, l'étude doit être faite en amont.



Contributeurs aux impacts :

- Consommations et rejets d'eau
- Consommations énergétiques non réglementées
- Consommations énergétiques réglementées
- Produits de construction et équipements

Source :  
HQE Performance  
2011 - maison  
individuelle BBC

## Une expérimentation soutenue par des incitations

- **Bonus de constructibilité** : le décret (du 28/06/16) et l'arrêté (du 12/10/16) relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3o de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme.
- **Bâtiment public exemplaire** : le décret à venir relatif au bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales.

# TERRITOIRE HAUTS-DE-FRANCE

*Le Nord et le Pas-de-Calais sont dans les Top 5 des départements hors Île-de-France ayant eu le plus bâtiments certifiés HQE™\* en 2015. Rien de surprenant pour cette région qui a porté le premier lycée HQE et qui est membre fondateur de l'Association HQE – France GBC.*



Bertrand Zuindeau,  
Directeur de projet  
"Troisième Révolution Industrielle"  
Région Hauts-de-France

## UNE "RÉVOLUTION" DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

*L'aventure a commencé le 14 novembre 2012, avec la venue lors du World Forum, à Lille, du prospectiviste américain Jeremy Rifkin, le concepteur du modèle de "Troisième Révolution Industrielle", popularisé au travers de son livre éponyme de 2011.*

### Qu'est-ce que la Troisième Révolution Industrielle (TRI) ?

C'est un modèle de développement économique fondé sur une articulation étroite entre un schéma énergétique particulier – les énergies renouvelables – et un schéma communicationnel particulier – le numérique. La TRI repose sur cinq piliers : les énergies renouvelables, les bâtiments producteurs d'énergie, le stockage de l'énergie, les réseaux intelligents (smart grids) et la mobilité durable (notamment le véhicule électrique).

À partir de 2013, ce modèle a été appliqué en Nord-Pas de Calais, sous le copilotage du Conseil Régional et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Au modèle originel, ont été adjoints trois axes transversaux : l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

La TRI, en région, c'est une dynamique considérable qui ne s'essouffle pas ! De

nombreux acteurs s'impliquent : entreprises, collectivités territoriales, associations, Universités... Les projets se multiplient : fin 2015, on les évaluait à 300 environ. Leur contenu est très varié. Quelques exemples : réhabilitation du quartier de l'Escalette à Mouvaux (59) pour et avec les habitants, l'entreprise DBT-CEV à la pointe pour alimenter le parc mondial de véhicules électriques, projet "méthanisation" en vertu duquel la production de biogaz par méthanisation pourrait fournir 40 % des besoins en gaz de la région d'ici 2050, projet GRHYD à Dunkerque constituant une filière hydrogène, l'entreprise d'économie solidaire GECCO qui fait rouler les transports publics à l'huile de friture...

Parallèlement, pour soutenir cette dynamique innovante, des outils eux-mêmes innovants ont été mis en place : outils d'accompagnement technique et dispositifs

financiers. Ainsi, le premier Livret d'épargne "Troisième Révolution Industrielle" a été créé. Il atteint actuellement 10 M€ de fonds collectés. Également la TRI intéresse les plateformes de crowdfunding (financements participatifs) : KissKissBankBank, hellomerci, CowFunding, Kiosk to invest...

Certes, la TRI s'inscrit dans le sillon du "développement durable" et de la "transition énergétique". Mais c'est un modèle plus précis, plus systémique, plus participatif aussi, qui permet de redonner un second souffle et une originalité nouvelle à ces schémas de développement alternatif. Pour la région Hauts-de-France, c'est une voie innovante pour sa nécessaire mutation économique. Mais la TRI est aussi, et avant tout, une réponse aux grands défis mondiaux auxquels nos sociétés sont confrontées : climatique, énergétique, technologique et économique. ■



Blaise Dupré,  
CODEM Picardie (Construction Durable  
et Eco Matériaux en Picardie)

## CONSTRUCTION DURABLE ET ÉCO-MATÉRIAUX EN PICARDIE

### Quelle est la vocation du CODEM ?

Comme toutes les régions, la région Hauts-de-France a des besoins en logements et de rénovation importants avec, en parallèle, une situation économique de la construction guère florissante. Depuis huit ans au CODEM, nous essayons d'apporter notre contribution à l'intégration du développement durable dans la construction et ce par plusieurs leviers.

Le CODEM est une association loi 1901. Parmi ses membres fondateurs, on compte les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Picardie, les fédérations et syndicats de la construction (FFB, CAPEB, Ordre des architectes), des représentants de l'industrie et des centres de transfert de technologie, ainsi que des forces agricoles.

Le CODEM s'est créé avec pour vocation de développer des projets de recherche autour des nouveaux matériaux de construction à faible impact environnemental, entrant dans une logique d'analyse du cycle de vie, non seulement du produit mais aussi de l'ouvrage. Bon nombre de maîtres d'ouvrages publics mettent en avant leur volonté de faire un bâtiment bio-sourcé pour obtenir

*\*<http://www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2016/09/CP-chiffre-certification-HQE-Vf-2.pdf>*



## TERRITOIRE

*un label. Or il convient en premier lieu de concevoir un programme répondant aux besoins des usagers et dont le cycle de vie aura le plus faible impact environnemental possible. Ensuite seulement, on va pouvoir s'interroger sur la possibilité de mettre en œuvre des produits bio-sourcés. Il y a un véritable travail de pédagogie à faire !*

### **Comment le CODEM est-il structuré ?**

*Cela nous a conduits à nous organiser en quatre grands services : Recherche & Développement, un laboratoire d'essais (qui réalise des mesures physiques sur des matériaux : performances thermiques, hygroscopiques...) accrédité par le Cofrac,*

*un service Audit et Conseil qui s'apparente à un bureau d'études positionné sur l'analyse du cycle de vie, des produits, des ouvrages, l'accompagnement des collectivités pour améliorer leurs performances sur les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique ; enfin le Batlab, constitué de trois ateliers pilotes à la disposition de nos clients et partenaires industriels pour la production de pré-séries et prototypes (mais en série industrielle).*

### **La Région est-elle impliquée dans ce programme ?**

*Oui en effet, elle cofinance nos investissements à hauteur de 50 %. Sans la Région, nous n'aurions pas pu développer tous ces outils.*

*Un service d'animation territoriale pour les professionnels du bâtiment, subventionné par l'Ademe et la Région dans le cadre du réseau BEEP, a été mis en place. Trois chargés de mission vont aider les acteurs de la construction (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et entreprises) à intégrer le développement durable dans leur activité au quotidien, avec du diagnostic de premier niveau, de la formation et des rendez-vous techniques... ■*



### **QUELQUES PROJETS PHARES CERTIFIÉS HQE™ EN 2015**

Dans le Nord, on retrouve l'extension du siège social d'AG2R La Mondiale à Mons-à-Bareuil, les collèges et unités de prévention et d'actions sociales du Conseil Général, ou encore Habitat social avec Lille Métropole Habitat. Dans le Pas-de-Calais, ce sont l'unité de production de pompes à chaleur et chaudières de la société Atlantic à Billy-Berclau (photos ci-dessous) et plus de 1 500 logements.



## PROSPECTIVE

# LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION D'OCCASION, C'EST POUR QUAND ?

*Emmanuel Jayr a créé son bureau d'études en 2014. Les sujets sur lesquels il travaille portent essentiellement sur l'économie circulaire dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics : l'utilisation des matériaux recyclés, l'éco-conception des ouvrages et leur impact sur l'environnement. Nous avons souhaité l'interroger sur les matériaux de construction d'occasion : vœu pieux ou solution d'avenir ?*



Emmanuel Jayr,  
gérant du bureau d'études BTP  
Environnement Conseil

### Où en est-on actuellement du réemploi de matériaux de construction en France ?

Il faut différencier deux circuits d'approvisionnement et de mise en œuvre des produits : celui des utilisateurs particuliers et celui des entreprises. Entre particuliers, les pratiques sont relativement courantes et développées, on retrouve notamment dans ce circuit les menuiseries extérieures (fenêtres, portes), des produits de couverture comme les tuiles en terre cuite ou encore certains éléments de charpente en bois ou métallique. Sur ce segment, les acquéreurs ne se posent pas la question de l'aptitude à l'usage de ces produits, ni de l'assurabilité qui constituent, au contraire, deux freins majeurs côté entreprises. C'est ce qui ressort

notamment d'une étude lancée par l'Ademe (Étude des freins et leviers au réemploi des produits et matériaux de construction). En effet, l'absence de connaissance des performances ou de la traçabilité des produits de réemploi rend les assureurs plus réticents à couvrir les entreprises (garantie décennale) ou les maîtres d'ouvrage (dommage-ouvrage) qui les mettraient en œuvre. Des réalisations voient tout de même le jour, portées par une volonté forte du maître d'ouvrage ou dans le cadre de projets expérimentaux menés par des collectifs d'architectes, mais de telles démarches restent encore peu nombreuses.

### Que faire pour encourager l'utilisation des matériaux d'occasion ? Quels sont les outils qui pourraient y contribuer ?

Il convient tout d'abord de distinguer les différentes catégories de matériaux de réemploi : les produits de dépose issus d'une démolition d'un ouvrage ou de sa réhabilitation, les produits de négoce invendus ou en surplus de chantier. Ces derniers

peuvent être assimilés à des produits neufs et la problématique de l'aptitude à l'usage ne se pose pas. On se heurte en revanche à celle de la mise en adéquation de l'offre avec la demande : les produits invendus sont disponibles en ressourcerie ou plates-formes de commercialisation de produits de réemploi mais les entreprises n'ont pas pour réflexe de s'y approvisionner.

Quant aux produits de dépose, il est évident que certains d'entre eux, mis en œuvre depuis parfois plusieurs décennies, ne répondent plus aux critères de performance attendus actuellement. C'est le cas des menuiseries par exemple. Malgré tout, ils peuvent être en partie réemployés si tenté que l'on organise le réemploi très en amont du projet. On peut ainsi prévoir des doubles fenêtres ou des épaisseurs d'isolants plus importantes pour atteindre les niveaux de performances exigés...

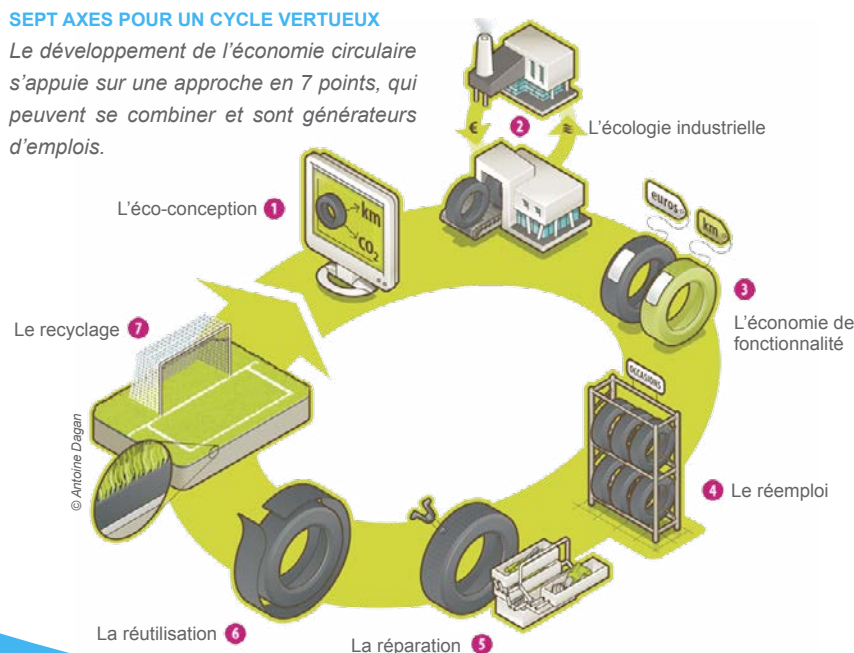
Concernant les produits que l'on met en œuvre aujourd'hui et qui auront vocation à être réemployés dans plusieurs années, le BIM peut être un bon outil pour assurer leur traçabilité et fournir le carnet de suivi de l'ouvrage.

Pour les bâtiments déjà construits, la démarche à adopter serait d'établir, préalablement à la démolition/réhabilitation, un diagnostic pour identifier les gisements de produits potentiellement réutilisables. La qualification des performances des produits de réemploi pourrait se faire par le biais de guides techniques élaborés en fonction des familles de produits et de leurs usages.

Pour l'instant il n'existe pas d'étude sur le gisement réel que les produits de réemploi pourraient représenter. À ce jour, il est clair que leur mise en œuvre est epsilonlesque. Il y a donc un réel travail de sensibilisation à accomplir auprès de l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir. ■

### SEPT AXES POUR UN CYCLE VERTUEUX

Le développement de l'économie circulaire s'appuie sur une approche en 7 points, qui peuvent se combiner et sont générateurs d'emplois.





# HQE AU CŒUR DE NOS VIES

Depuis 20 ans, le Mouvement HQE agit en faveur d'un cadre de vie plus durable au bénéfice de tous. Cet ouvrage illustre la diversité des ouvrages HQE et leurs bénéfices pour les individus, sociétés et collectivités.

Il présente des bâtiments certifiés HQE neufs, rénovés ou en exploitation par grands thèmes et soutenu par des témoignages de personnalités : élus et collectivités, acteurs du développement durable, de la société civile, dont Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice de Paris et ancienne ministre déléguée au Logement et à la Qualité de vie et des élus locaux ; Allain Bougrain Dubourg, Président de la Ligue de Protection des Oiseaux, journaliste, producteur ; ou encore Thierry Marx, Chef du Mandarin Oriental à Paris...



- > Édité par les Éditions PC
- > Diffusé par Eyrolles dans les Fnac, librairies d'architecture, et Amazon
- > Cet ouvrage sera disponible à partir du mois de février 2017, au prix de 20€.
- > Pour plus d'infos : [contact@editions-pc.fr](mailto:contact@editions-pc.fr)

## NOS PARTENAIRES TÉMOIGNENT

### CIMBÉTON SOUTIENT L'ASSOCIATION HQE-FRANCE GBC DEPUIS SA CRÉATION

Laurent Truchon,  
Directeur  
délégué Bâtiment  
Cimbéton



*Chez Cimbéton, nous sommes convaincus de la pertinence d'une démarche globale en matière de construction durable.*

HQE avec ses engagements et ses objectifs permet de moduler les efforts en fonction des projets et de leur destination. Construire durablement pour une école ou un hôpital par exemple ce n'est pas la même chose, les référentiels à observer sont différents.

Le formidable travail réalisé par l'Association HQE-France GBC et ses partenaires (Certivéa, Cerqual, Cequami et Cerway) a permis à HQE d'étendre son domaine aux infrastructures et à l'aménagement et d'offrir des référentiels pertinents aux professionnels du secteur. L'approche multicritère d'HQE est un très

belle réussite amenée, je le pense, à connaître un développement international.

Le matériau béton, qui est leader sur le marché de la construction, est parfaitement légitime pour apporter son soutien à cette démarche qui encourage le bon sens et une vision globale de la construction durable.

Tout comme HQE, notre filière a la culture de l'obligation de résultats !

## NOS PARTENAIRES TÉMOIGNENT

### ASSOCIATION HQE-FRANCE GBC ET ROCKWOOL : DES CONVICTIONS COMMUNES ET DURABLES !

Gaëtan Fouilhoux,  
Public Affairs  
Officer - Health  
and Safety Officer  
Rockwool France



*Le groupe Rockwool, d'origine danoise, s'est donné comme priorité de protéger l'environnement et de participer à la création ou à la rénovation de bâtiments sains, sûrs et performants.*

Les produits et systèmes Rockwool s'inscrivent parfaitement dans le nouveau cadre de référence du bâtiment durable de l'Association HQE-France GBC.

Les engagements inscrits dans ce cadre de référence : qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique, management responsable, ne pouvaient que séduire l'industriel qui a fait de la RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) un pilier de son développement.

Nos solutions et produits en laine de roche permettent aux maîtres d'ouvrage et à tous les intervenants de l'acte de construire et de répondre aux exigences des diverses réglementations : thermique, acoustique, sécurité incendie.

Renouvelable et recyclable, la laine de roche - issue de basalte - contribue à la rénovation et la construction d'édifices peu énergivores avec un impact environnemental limité.

Proche de l'Association HQE-France GBC en 2015 lors d'événements essentiels comme World Efficiency et la COP 21, Rockwool a trouvé des partenaires sincères et fiables, aussi déterminés que nous à travailler pour trouver des solutions innovantes aux questions économiques, climatiques, énergétiques, environnementales et sociales.

## CONTACTS

ANNE-SOPHIE  
PERRISSIN-FABERT,  
Directrice



SABINE DE  
PELLEGARS-MALHORTIE,  
Déléguée à la vie associative

NATHALIE SÉMENT,  
Chargée de mission



MICKAEL LOPES  
FERREIRA,  
Assistant de Direction



ANNE-CLAIRE FREYD,  
Chargée de mission  
internationale



L'Association HQE – France GBC est le catalyseur d'un mouvement collectif d'hommes et de femmes engagés dans le développement durable des bâtiments, des infrastructures et des territoires au bénéfice des individus, des collectivités et des entreprises. Par les démarches volontaires qu'elle suscite en France et à l'international, l'Association HQE – France GBC agit dans l'intérêt général pour anticiper, innover, améliorer les connaissances et diffuser les bonnes pratiques.

Résultat de la fusion de deux associations le 21 juin 2016, l'Association HQE – France GBC, reconnue d'utilité publique depuis 2004, est à l'écoute de toutes les parties prenantes. Elle privilégie le travail collaboratif en réseau pour démultiplier son action et favoriser les échanges de proximité avec les acteurs.